

**MAIRIE
DE
PIEVE**

20246 PIEVE

Téléphone : 04 95 37 63 39
Mel : mairie-de-pieve@orange.fr

COURRIER ARRIVÉE
LE 22/07/2019.....
N°19...597.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pieve, le 17 juillet 2019

Le Maire

à

L'ATTENTION DE MONSIEUR JEAN BIANCUCCI
PALAZZU DI A COLLECTIVITA DI CORSICA
22, CORSU GRANDVAL
BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1

ref : 43-19

OBJET : PADDUC

V/Réf. :

P.J. :

- intervention transmise au commissaire enquêteur M. Lorenzi
- contribution à l'élaboration du PADDUC - Phase 3 Schéma d'Aménagement du Territoire
- Carte Z-E-U sur la commune de Pieve
- courrier du 11 décembre 2018- 1ère phase consultation

Monsieur le Conseillé,

Je viens vers vous concernant le contenu de votre lettre du 10 juin 2019 à propos de la consultation des communes et des EPCI et du rétablissement des ESA. Vous trouverez en pièce jointe le dossier complet de mes différentes demandes concernant ce problème.

Il me semble inutile de reprendre ici tous les points que j'ai soulevé au nom de la commune depuis la mise en place du PADDUC.

Le dossier joint reste totalement d'actualité car aucun de mes souhaits n'ont pas été pris en compte, malgré l'insistance avec laquelle je les ai exprimé par courrier et au cours des différentes réunions organisées sur le sujet.

Force est de constater qu'à ce jour, pour ce qui concerne ma commune, aucune modification n'a été effectuée et aucune réponse ne m'a été donné.

L'espoir que je suis obligé d'entretenir ce place aujourd'hui dans cette nouvelle démarche mais il faut bien que je vous dise que celui-ci s'amenuise au fur et à mesure de l'inefficacité constaté.

Je reste à votre disposition, pour tout complément d'information qui vous paraîtrait nécessaire et c'est en insistant sur les enjeux vitaux qui sous tendent ma demande que je vous prie de croire à mes sentiments les plus cordiaux.

Dieu à Vous
Le Maire
Jacques Linale



**MAIRIE
DE
PIEVE**

Pieve, le 11 décembre 2018

Le Maire

20246 PIEVE

à
A L'ATTENTION DE MONSIEUR JEAN BIANCUCCI
PALAZZU DI A COLLECTIVITA DI CORSICA
22, CORSU GRANDVAL
BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1

Téléphone : 04 95 37 63 39
Télécopie : 04 95 35 65 52
Mel : mairie-de-pieve@orange.fr

ref : 104-18

OBJET : PADDUC

V/Réf. :

P.J. :

- intervention transmis au commissaire enquêteur M. Lorenzi
- contribution à l'élaboration du PADDUC - Phase 3 Schéma d'Aménagement du Territoire
- Carte Z-E-U sur la commune de Pieve

Monsieur,

Suite à votre courrier du 5 novembre 2018, nous nous sommes replongés dans le dossier PADDUC, constitué par mes soins au moment des différentes consultations mises en place par Madame Maria Guidicelli pour le compte de feu la CTC.

Après une étude difficile de la cartographie web jointe, force est de constater que toutes les demandes effectuées, tant directement auprès de Madame Guidicelli que lors de l'enquête publique, n'ont eu aucune espèce de conséquence.

Vous trouverez ci-joint le courrier remis à Monsieur Bernard Lorenzi, commissaire enquêteur en charge du dossier, lors de l'enquête publique. Il résumait nos analyses et présentait nos desideratas.

Je crois les explications qu'il contient assez explicites, pour une bonne compréhension du problème.

Je précise que M. Lorenzi avait pris en compte nos arguments et demandé leurs intégrations dans le PADDUC.

La superposition des exigences de ce dernier et de la loi montagne bloque totalement toute possibilité de construction nouvelle.

Non seulement la commune ne peut accueillir et installer les acteurs de son développement, mais sa propre jeunesse quitte le village devant l'impossibilité de trouver un logement ou un terrain pour le construire (déjà 8 jeunes couples sont partis).

Nous avons le souci de redonner un avenir à nos espaces naturels et agricoles, nous voulons réinstallés de l'activité dans nos campagnes, la vie doit y revenir. Pour cela nous avons besoin d'un espace stratégique d'urbanisation, au plus près du centre ancien, afin de renforcer la communauté villageoise et lui donner les moyens de sa pérennité.

Les potentialités existent, notre position géographique, notre patrimoine naturel et historique, notre riche passé agricole devraient nous permettre de construire un avenir sur le mode durable.

Nos projets étaient en place bien avant le PADDUC dans le cadre de l'ex-Communauté de Communes du Nebbiu.

Aujourd'hui nous voyons de plus en plus nos terres exploitées par des agriculteurs domiciliés loin de chez nous et même loin de la microrégion.
Nous ne pouvons accepter de voir que nos efforts pour nous en sortir ne font que précipiter notre perte, en effet, si cette situation perdure, il en va de notre survie en tant que commune.

C'est donc avec la plus grande insistance que je vous demande de bien vouloir prendre en compte les aménagements demandés lors de l'enquête publique (voir pièce-jointe).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement.



Le Maire
Jacques Linale

277-5

**MAIRIE
DE
PIEVE
20246 PIEVE**

Tel : 04-95-37-63-39
Fax : 04- 95 -35 -65 -52
Mel : mairie-de-pieve@orange.fr

**Intervention au nom de la commune de Pieve, à
propos du PADDUC auprès du commissaire
enquêteur en charge du dossier.**

Monsieur le Commissaire,

Après consultation de cet impressionnant document, dont je suis loin d'avoir fait le tour, je me permet de formuler quelques remarques concernant les conséquences que son application aura sur le devenir de ma commune.

1) remarques concernant la problématique urbanistique générale sur la commune

- le village ancien se situe sur un éperon rocheux qui rend très difficile son expansion. Les possibilités de trouver un terrain pouvant accueillir une habitation, sans effectuer des travaux de terrassement colossaux, sont très limitées. De plus ces travaux seraient de nature à défigurer gravement l'aspect esthétique du village, considérée comme de haute valeur patrimoniale.

- L'expansion naturelle de la commune , se fait depuis les années soixante, le long de la route, dite de la plaine, qui relie le balcon à Oletta et St Florent. Les habitations sont réparties en deux groupes, que nous considérons comme des hameaux. La zone est viabilisée, desservie par l'eau potable (canalisations en 110mm), l'électricité (2 transformateurs), le téléphone, les limites de ces réseaux, hors mis le téléphone, sont loin d'être atteintes. La moitié de la population de la commune réside dans ce secteur.

- Depuis 2002, la commune sollicite régulièrement les services de l'Etat pour la mise en place d'un document d'urbanisme permettant à la fois, de sortir du bras de fer permanent entre commune et DDTM , de préserver le centre ancien et de limiter les investissements de viabilisation. Notre ambition est aussi de s'inscrire dans un projet de développement, mis en place au niveau communautaire, dont j'ai la charge comme Vice-président de la Communauté des Communes du Nebbiu. Jusqu'à ce jour il a été impossible d'établir un tel document d'urbanisme, les services de l'Etat l'estimant surdimensionné par rapport à la dimension de la commune. Malgré une pression immobilière quasi nulle, chaque demande permis de construire, géré par le RNU, reçoit une réponse négative et nos jeunes en âge de s'établir n'ont que la possibilité de quitter le village.

En conclusion de cette première remarque je dirai que, en dehors des rares opportunités autour du centre ancien, la zone de la route de la plaine **est la seule** où l'on peut envisager une urbanisation. Bloquer cette zone c'est nous refuser toute possibilité de développement urbanistique et par voie de conséquence la mort de notre communauté. En effet, quelles que soient les types d'activités, existants ou envisagés sur le territoire communal, ils seront le fait d'actifs résidant ailleurs, venant simplement et seulement l'exploiter sans intention, ni possibilité de le faire vivre. Sur cette trajectoire aucune perspective d'avenir n'est visible hormis notre disparition.

2) Remarques concernant le PADDUC

- A partir des remarques ci-dessus, vous comprendrez, en dehors de toutes autres considérations, que garder la possibilité de construire sur cette zone située entre le col de San Bastiano au sud et le lieu dit l'Ogliastrella au nord, desservies par la route de la plaine de Pieve soit pour nous une condition nécessaire voir indispensable à notre survie en tant que communauté.

- l'étude du PADDUC montre qu'une partie de cette zone est classée comme zone stratégique agricole, ce qui ajouté à la loi montagne sonnerait, si ce classement perdurait, le glas de nos espoirs de développement et à moyen terme de notre existence en tant que commune.

- Lors de l'élaboration de notre plan de développement communautaire, j'ai proposé que l'agriculture soit l'axe prioritaire de nos réflexions. Le souci de se réappropriier l'espace naturel, retourné au maquis, nous a incité à penser la réorganisation de notre territoire et a même motivé la création de la Communauté de Communes du NEBBIU qui, contrairement à beaucoup d'autres, a été portée, avec détermination, par les acteurs politiques du territoire. C'est dans ce cadre que l'association foncière autorisée (AFA Mont Astu) a vu le jour sur les territoires des communes de Sorio, Pieve, San Gavino et Rapale sur plus de 4000 hectares. J'ai pris l'initiative de cette création et sa réalisation ne s'est pas faite sans de grandes difficultés essentiellement dues à la méfiance des propriétaires et même des agriculteurs. Les futurs Ingénieurs agronomes de l'école supérieure d'agronomie de Montpellier ont effectué un audit du territoire, lors de deux stages qui se sont déroulés à Pieve en septembre 2014 et avril 2015. Le document définitif vient de nous parvenir et est en cours d'exploitation. Tous ces éléments et bien d'autres, en particulier notre intervention aux assises de l'élevage, organisées par la chambre régionale d'agriculture, qui a vu nos partenaires intégrer nos méthodes d'approche du développement rurale sur le mode intriqué et globalisé, montrent notre volonté tenace de préserver et réinstaller l'activité agricole dans la microrégion. Mais, en aucun cas, nous ne pouvons envisager que des rigidités intellectuelles, dans la conception du PADDUC, induisent notre disparition en tant que commune. Comme si notre communauté historique était, dans ce projet complètement ignorée.

3) Conclusion

Notre commune a joué un rôle important et dans la création de la Communauté des Communes du Nebbiu et dans ses projets de développement, en particulier sur les choix effectués dans son volet agricole.

Elle entend continuer à œuvrer avec détermination pour un développement harmonieux et durable de notre territoire. Pour cela il lui faut continuer d'exister et en particulier de pouvoir accueillir les futurs acteurs de son développement. C'est pourquoi cette zone, située le long de

la route de la plaine, autour et entre les deux hameaux de Calizeja et l'Ogliastrella (voir carte jointe), doit pouvoir être réservée à une urbanisation future. J'insiste sur le fait qu'elle est la seule disponible pour cela et qu'elle est déjà, en partie urbanisée. D'autre part pour ne considérer que la commune de Pieve, elle ne représente que quelques hectares, environ une dizaine, sur près de 2000 hectares entièrement voués à l'agriculture. NOUS DEMANDONS DONC QUE LA ZONE CLASSEE ZONE STRATEGIQUE AGRICOLE, ET QUI SUPPORTE DEJA 24 HABITATIONS, SOIT DECLASSEE ET CLASSEE COMME ZONE D'URBANISATION EVENTUELLE.

CELA CONCERNE LES PARCELLES CADASTREES B:795; 889; 871;844;845;846; 886;887;852;853;866;804;865;274;273;784;829;831;267;268;266;265;263;801;800;808;826; 827; 828; 824; 818; 840; 839; 103; 107; 833.

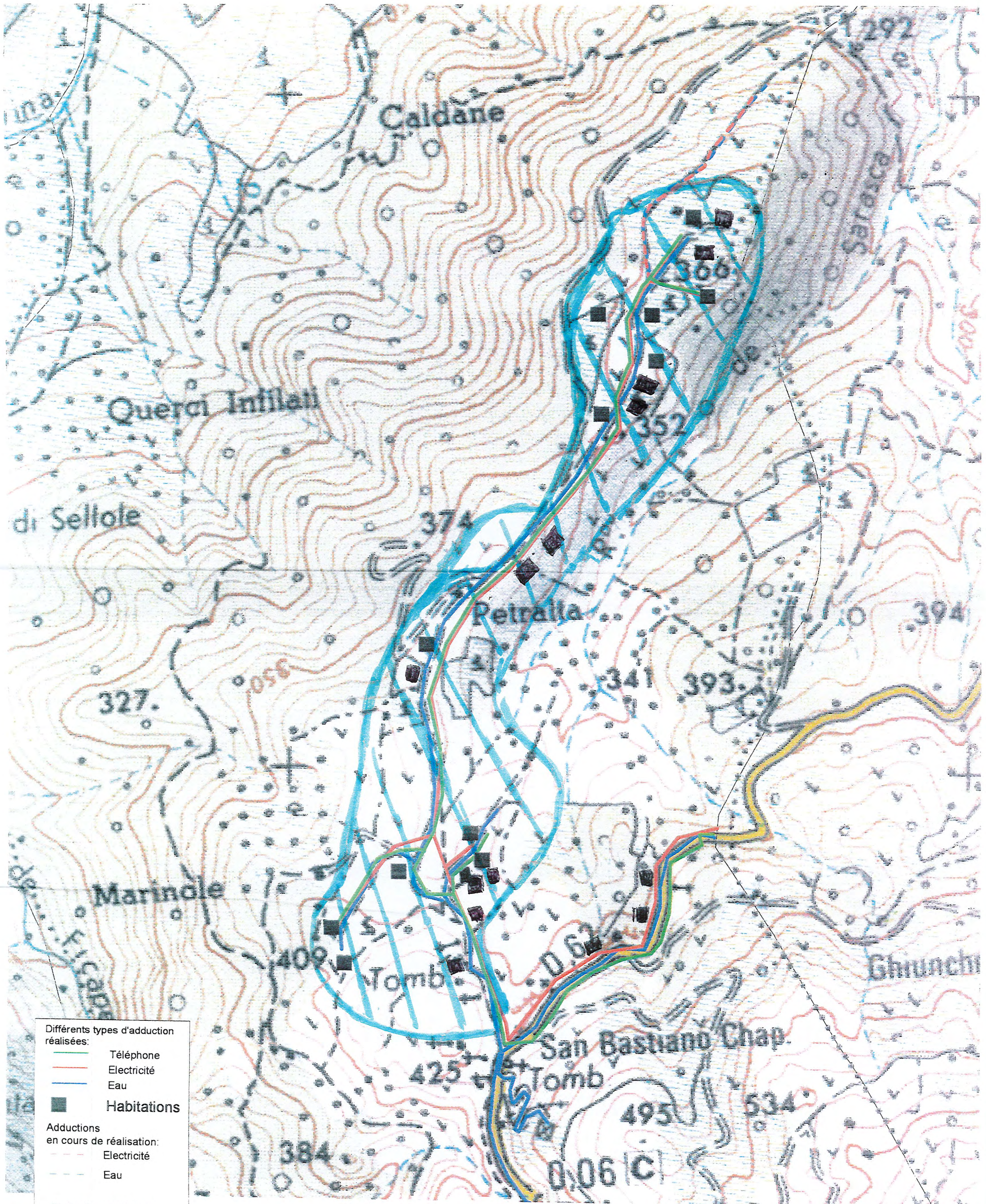
Je reste à votre disposition pour toutes informations qui vous sembleraient nécessaires.
Cordialement,

Jacques LINALE
Maire de la Commune de Pieve,
Vice Président de la Communauté de Communes du Nebbiu.

Zone d'extension d'urbanisation sur la commune de Piève



Vers St Florent



Différents types d'adduction réalisées:

- Téléphone
- Electricité
- Eau
- Habitations

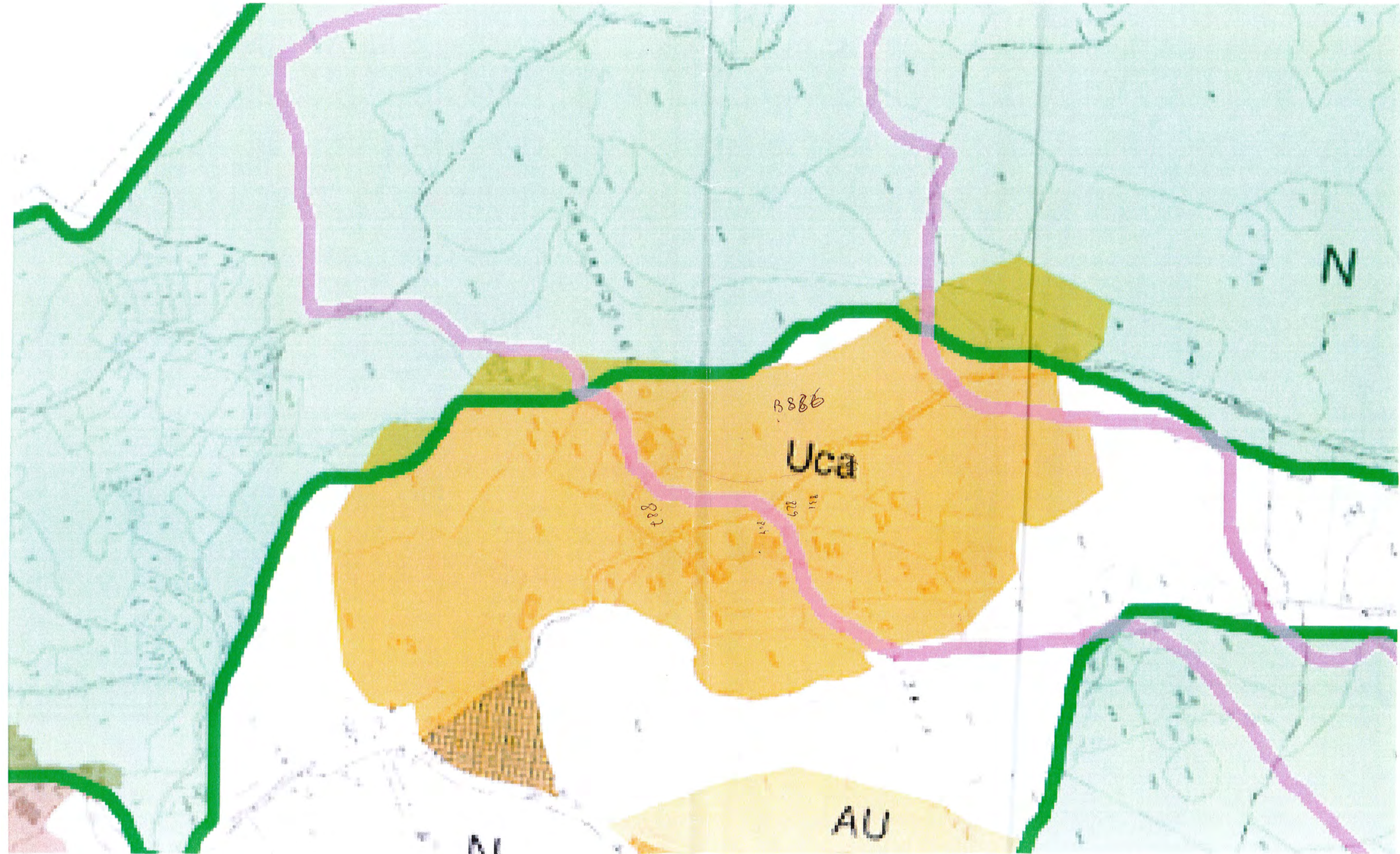
Adductions en cours de réalisation:

- Electricité
- Eau

Echelle: 1/5000

Vers Piève

— zone à urbanisation future.



8886

Uca

887

331

229

N

NI

AU